

INFOS PRATIQUES



Sites utiles

Sur ces différents sites vous trouverez des informations en lien avec le périmètre d'action de chaque institution

www.ardeche.fr

www.asn.fr

www.anccli.fr

www.ardeche.pref.gouv.fr

www.irsn.fr

Contacts

CNPE de Cruas-Meyssse
BP 30 - 07350 Cruas-Meyssse
tél. 04 75 49 30 00

Asn – Division Rhône-Alpes/Auvergne
5 place Jules Ferry
69006 Lyon
tél. 04 26 28 60 00

Préfecture de l'Ardèche
Service interministériel
de défense et de protection civile
5, rue Pierre Filliat
BP 721
07007 Privas cedex
tél. 04 75 66 50 24
Courriel : defense-protection-civile@ardeche.pref.gouv.fr

Cli de Cruas-Meyssse
Département de l'Ardèche
Hôtel du Département
07007 Privas
tél. 04 75 66 77 92
Courriel : clicruasmeysse@ardeche.fr

Asn / Marie Thomines succède à Matthieu Mangion



Marie Thomines a pris ses fonctions le 1^{er} juillet 2015 à la tête de la division de Lyon de l'Autorité de sûreté nucléaire (Asn) et succède ainsi à Matthieu Mangion. L'itinéraire de cette jeune femme en impose : sortie de l'école polytechnique en 2009, elle enchaîne ensuite dans une autre institution toute aussi prestigieuse, l'école des Ponts et Chaussées dont elle sort diplômée en 2012. Quelques mois plus tard, Marie Thomines intègre le ministère de l'Écologie au sein de la direction générale de l'énergie et du climat avant de rejoindre la division de Lyon de l'Asn : « Depuis sa date de création en 2006, l'Asn a toujours veillé à rester indépendante des pouvoirs publics et à informer le public quand il le fallait » rappelle-t-elle. Pour mémoire, la division de Lyon contrôle la sûreté nucléaire, la radioprotection et le transport des substances radioactives des douze départements des régions Rhône-Alpes et Auvergne.

Une attaque terroriste est-elle envisageable ?

Le 26 juin, jour de réunion de la Cli, un événement tragique se produisait dans l'usine Air products de Saint-Quentin-Fallavier (Isère), théâtre d'une attaque terroriste. Dans la foulée, le gouvernement plaçait pendant trois jours les sites sensibles de Rhône-Alpes en vigilance renforcée.

Pascal Terrasse, président de la Cli, a – à cette occasion – questionné Christophe Chanut, directeur de la centrale de Cruas-Meyssse : « Pouvez-vous nous rassurer et nous dire que toutes les mesures sont prises pour assurer la protection maximale du site ? »

Christophe Chanut n'a bien sûr pas voulu divulguer d'informations sur les dispositifs de sécurité en vigueur mais a simplement déclaré « travailler étroitement avec les pouvoirs publics ». Il a néanmoins rappelé que de nombreux exercices sont organisés et s'est dit satisfait de la nouvelle loi⁽¹⁾ renforçant les conditions d'accès aux installations nucléaires de base (INB).

⁽¹⁾Loi n° 2015-588 du 2 juin 2015

Accidents du travail / À surveiller

On a assisté à une légère recrudescence des accidents du travail du quotidien sur le site de Cruas. Ils portent en général sur des accidents mineurs. Plus de 50 % d'entre eux sont des accidents de chute de plain-pied, descente d'échelle... et ne mettent pas en cause l'intégrité physique des personnes.

Olivier Veyret (Asn) fait remarquer que la fréquence des accidents n'est pas mauvaise en soi, si on la compare à d'autres secteurs industriels, mais souhaite qu'Edf progresse dans ce domaine.

En réponse, Christophe Chanut, directeur du Cnpe, explique cette augmentation par les activités complexes inscrites dans le cadre des visites décennales. Plus de manutention génère plus de risques d'accidents mais observe néanmoins une légère amélioration en juin 2015.

La loi du 17 août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte vient renforcer et conforter les activités de la Cli.

Elle prévoit ainsi plusieurs nouvelles dispositions :

- l'organisation, au moins une fois par an, d'une réunion publique ouverte à tous. La Cli de Cruas-Meyssse a choisi dès sa création des réunions plénières publiques ;

- les Cli peuvent se saisir de tous sujets entrant dans leur compétence : elles disposent ainsi d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et sur l'environnement ;

- les personnes situées dans le périmètre d'un plan particulier d'intervention (PPI) doivent dorénavant recevoir régulièrement des informations sur la nature des risques d'accident et sur les conséquences envisagées, sur le périmètre du PPI et sur les mesures de sécurité et la conduite à tenir en application de ce plan. Ces actions d'information feront l'objet d'une consultation de la Cli ;

- à la demande du président de la Cli, l'exploitant organise à l'attention de ses membres une visite de l'installation afin de leur présenter son fonctionnement. Ce type de visites a déjà été organisé et sera renouvelé en fonction de l'actualité du site ;

- en cas d'événement de niveau supérieur ou égal à 1 sur l'échelle internationale de gravité des accidents nucléaires (INES), l'exploitant organise à l'attention des membres de la Cli une visite de l'installation afin de leur présenter les circonstances de l'événement ainsi que les mesures prises pour y remédier et en limiter les effets ;

- enfin, dorénavant, toute modification du PPI devra faire l'objet d'une consultation de la Cli.

Le champ d'intervention de la Cli de Cruas-Meyssse s'élargit donc. Elle devra s'organiser dès cette année pour répondre à ces nouveaux enjeux.

Pascal Terrasse

Président de la Cli de Cruas-Meyssse,
Député et conseiller départemental de l'Ardèche

La Cli* de
Cruas-Meyssse
*Commission locale
d'information

LA
LETTRE
D'INFOS

n°11



Actualités / Vers une modification du traitement des eaux du circuit secondaire

Pour sécuriser les générateurs de vapeur de la centrale, Edf sollicite auprès de l'Asn une modification de ses autorisations de rejets et de prélèvements d'eau.

Un large temps de la Commission locale d'information du 26 juin a été consacré à la demande du Cnpe visant à modifier ses autorisations de rejets et de prélèvements d'eau. L'objectif étant de limiter l'envoi, dans les générateurs de vapeur, de dépôts métalliques préjudiciables à leur bon fonctionnement et donc de modifier le conditionnement chimique des eaux du circuit secondaire.

Cette décision n'est pas sans conséquence. Face à une augmentation de pH, il sera obligatoire de remplacer certains appareils en laiton qui se comportent moins bien. Mais, revers de la médaille, cette suppression annihilera les bénéfices du cuivre sur la prolifération de germes pathogènes. Edf a trouvé la parade avec l'injection d'un biocide (eau de javel et ammoniac) : la monochloramine.

Suite de l'article page 2 >

* Les Cli sont des instances de concertation et de suivi, créées autour des Installations nucléaires de base (INB) conformément à la loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire.



La lettre de la Cli
est éditée par

Cli de Cruas-Meyssse
Département de l'Ardèche
Hôtel du Département - 07007 Privas
tél. 04 75 66 77 92
Courriel : clicruasmeysse@ardeche.fr

Crédits photos : Thierry Guerraz / Matthieu Dupont /
CNPE Cruas-Meyssse / CD 07
Mise en page : Pascal Challier



> Suite de l'article de la page 1

Selon Edf, les modifications apportées n'auront pas de conséquences sur les milieux terrestres et aquatiques et n'entraîneront aucun changement dans les limites de rejets liquides et gazeux radioactifs.

Pour Robert Cotta, maire de Cruas, cette modification pourrait avoir un impact sur la fourniture d'eau tiède (28°) du réseau de certains bâtiments publics de sa commune. Pour répondre à cette inquiétude, M. Hollin, directeur de l'environnement au Cnpe de Cruas, confirme que les eaux tièdes ne pourront plus dans le futur être utilisées pour des raisons sanitaires, en raison de la présence accrue de chlorure, nitrite et chlorate.

Sur ce dossier, la Cli a constitué un groupe de travail qui se réunira à deux ou trois reprises avant de soumettre son projet d'avis lors d'une plénière. Elle aura à se prononcer non pas sur le dossier de l'exploitant mais bien sur le projet de prescriptions. Roland Desbordes, président de la Criirad, s'interroge pour sa part sur la marge de manœuvre de la Cli estimant par ailleurs opportun que l'avis de la commission soit pris en amont de la consultation du Codest (Conseil de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques).

À propos des MIP 10

M. Hollin, directeur environnement au CNPE de Cruas-Meyssse, a précisé lors de la Cli du 26 juin que les MIP 10 ne sont présents à la sortie de certains chantiers que pour contrôler les déchets produits, les outillages et les combinaisons utilisées. Ils ne se substituent pas aux dosimètres individuels qui mesurent la dose de radioactivité reçue à chaque intervention.

Entretien / Sylvain Ascari : « Dans une centrale nucléaire, la dimension humaine est fondamentale »

Membre assidu et impliqué de la Commission locale d'information, Sylvain Ascari, adjoint à la mairie de Saint-Lager-Bressac, nous livre ses réflexions.

À quoi tient votre intérêt pour le nucléaire ?

« C'est mon devoir de citoyen de m'y intéresser. Je ne suis pas un spécialiste, je tâtonne parfois. Le sujet est très complexe, mais j'essaie de me documenter le plus possible pour être à même d'interpeller les responsables lorsque je le juge nécessaire. »

En novembre 2014 et en mai 2015, vous avez suivi les deux dernières visites organisées par la Cli au sein du Cnpe de Cruas. Qu'en retenir-vous ?

« Qu'au-delà de la technologie, il y a des hommes qui s'impliquent quotidiennement. Leur travail est très minutieux et nous avons pu constater à quel point le souci de la sécurité est poussé dans ses moindres détails. Ainsi nous avons pu observer comment étaient réalisés le démontage et le contrôle des valves destinées à la régulation de la pression dans le circuit primaire. Un travail qui s'apparente à des opérations de mécanique, bien loin des tâches automatisées que l'on pourrait imaginer. D'où l'importance, selon moi, de la transmission des connaissances et de la stabilité des équipes. Or, les pratiques de sous-traitance d'Edf ne vont pas forcément dans ce sens.

Par ailleurs, j'ai été impressionné par le dévouement et le sérieux des inspecteurs de l'Asn. Je tiens vraiment à saluer leur travail.

J'ai vécu ces deux visites comme un acte de solidarité envers tous les personnels du nucléaire qui travaillent dans un milieu potentiellement dangereux pour assurer notre confort et notre sécurité. »

Ces deux visites ont-elles, selon vous, révélé des anomalies ?

« Lors de la visite de mai dernier, il a été noté l'absence de deux MIP 10 à côté des générateurs de vapeur ainsi que dans le hangar de stockage des déchets. Ces appareils de contrôle que l'on passe sur les mains et sur les pieds servent à détecter d'éventuelles contaminations à des points clefs de la centrale. Interrogée sur cette question, la direction d'Edf nous a précisé que ces deux MIP 10 avaient été remplacés depuis notre dernière visite. J'en prends acte. Il semble aussi qu'une zone déclarée verte aurait dû être considérée jaune.

Enfin j'ai un regret : ne pas avoir pu appréhender les précautions prises concernant le contrôle et la manière dont sont comptabilisés les temps de travail dans les zones irradiantes. Ces mesures sont les garanties fondamentales d'une sécurité maximale. »

Le nouveau bureau de la Cli

La Commission locale d'information a renouvelé son bureau.

Pascal Terrasse, député de l'Ardèche, en est le président.

- **Collège des élus** : Éric Cuer, maire de Meyssse (titulaire) et Olivier Pévèrelli, conseiller départemental du canton du Teil (suppléant).
- **Collège des associations environnementales** : René Rard, Fédération de la pêche et de la protection des milieux aquatiques (titulaire).
- **Collège des organisations syndicales** : Yann Montiel, Cgt de l'Ardèche (titulaire) et Pascal Sestier, Fo Drôme-Ardèche (suppléant).
- **Collège des personnes qualifiées et des représentants du monde économique** : Catherine Chaudet, Cci Ardèche méridionale (titulaire) et Jacques Bonnetaud, personne qualifiée (suppléant).



Le public à la Cli du 26 juin

Un épi déflecteur pour éviter les obstructions

Les plantes aquatiques ne font pas bon ménage avec les canaux d'amenée. Le Cnpe de Cruas-Meyssse en avait fait l'expérience fin 2009, puisque les obstructions par ces plantes avaient conduit à la mise à l'arrêt du réacteur n°4. Pour ne plus subir ce type de désagréments, Edf a décidé la réalisation d'un épi déflecteur. Les travaux ont commencé en août dernier.

L'objectif est, via la construction d'une digue d'une soixantaine de mètres, de dévier la ligne d'eau du Rhône pour réduire l'entrée de colmatants dans le canal d'amenée. Par ailleurs, Edf a décidé de doubler le nombre de dégrilleurs, système permettant d'éliminer les corps étrangers qui se présentent aux sections d'entrée.

Acquérir les meilleurs gestes possibles

Après le simulateur (réplique de la salle de commande) et le chantier école (réplique d'une partie de l'installation industrielle de la centrale), le Cnpe de Cruas-Meyssse ouvrira un troisième bâtiment au cours de l'année 2016 : une réplique des matériels sur lesquels interviennent les hommes de la centrale (salariés et entreprises prestataires) comme par exemples les pompes pour les mécaniciens ou l'armoire électrique pour les automaticiens.

L'objectif premier de ces formations métiers est d'acquérir les meilleurs gestes de professionnalisation possibles et d'optimiser les compétences de chacun.



Le chantier école ouvert le 5 novembre 2014

